



Dakar, le 14 AOÛT 2017

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

**COMMUNIQUE RELATIF A L'ORIENTATION DES  
BACHELIERS 2017 DANS LES ETABLISSEMENTS  
D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR**

Le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche porte à la connaissance des nouveaux bacheliers 2017 que les **demandes d'admission et de préinscription** dans les établissements d'enseignement supérieur du Sénégal sont faites sur le site <http://orientation.campusen.sn>, du **14 août 2017 à 00h** au **30 août 2017 à minuit**, délai de rigueur.

Tout bachelier qui n'aura pas formulé sa demande sur le site <http://orientation.campusen.sn> dans les délais prescrits ne sera pas orienté par l'Etat du Sénégal dans les établissements d'enseignement supérieur publics ou privés.

Les établissements d'enseignement supérieur (écoles, instituts, etc.) qui recrutent par voie de concours, test ou entretien conservent leurs procédures particulières d'admission. Toutefois, le Ministère **attire l'attention des bacheliers 2017 candidats au recrutement dans ces établissements**, sur la nécessité de procéder, aussi, à leur inscription sur le site <http://orientation.campusen.sn> pour conserver le droit d'être orienté ultérieurement par l'Etat dans un établissement d'enseignement supérieur public ou privé en cas de non-sélection.

.../...

**TRES IMPORTANT** : Le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche demande aux bacheliers de **ne communiquer, en aucun cas, ces informations de connexion à Campusen à des tiers**:

- **INE**
- **Mot de passe**
- **Numéro de table**
- **Année du baccalauréat**
- **Téléphone portable**

Elles sont strictement personnelles et doivent être soigneusement conservées par le bachelier. Il est, absolument, interdit de recourir à des tiers ou des associations, à quelque titre que ce soit, dans le cadre des opérations réalisées en vue de l'orientation. Les contrevenants risquent de ne pas être orientés dans les établissements d'enseignement supérieur publics ou privés ou pour ces derniers de ne pas recevoir de l'Etat des étudiants.

Pour toutes informations à propos de l'ouverture de la plateforme ou de la procédure d'orientation, vous pouvez vous connecter sur :

<http://orientation.campusen.sn>

[www.mesr.gouv.sn](http://www.mesr.gouv.sn)

[www.facebook.com/mesr.sn](https://www.facebook.com/mesr.sn)

